

LE NOUVEAU LYON

On s'abonne sans frais dans tous les Bureaux de Poste

JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

ABONNEMENTS

	Trois Mois	Six Mois	Un An
Rhône, Ain, Isère, Loire, Saône-et-Loire...	5 fr.	10 fr.	18 fr.
Autres départements	6	12	22
Etranger (Union postale)	9.50	19	36

Les abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

de 9 heures du matin à minuit
LYON - 7, Place des Terreaux, 7 - LYON
— TÉLÉPHONE —

ANNONCES

Les Annonces du "NOUVEAU LYON" sont reçues :
A LYON : AU BUREAU DU JOURNAL, Place des Terreaux, 7
A PARIS : DANS TOUTES LES AGENCES DE PUBLICITÉ.

BULLETIN DU JOUR

Le Sénat a adopté, en première lecture, la proposition de MM. Maxime Lecomte et Joseph Fabre, relative aux obligations militaires des membres du Parlement.

La Chambre en a fini avec le budget de l'Algérie et a abordé la discussion générale des travaux publics.

Les bruits alarmants répandus au sujet de la mission Montell, sont dénués de fondement.

Le bruit court que M. Charles Laurent, directeur du "Jour" a été arrêté ainsi qu'un ancien fonctionnaire.

Le traité Dreyfus a été embarqué, sans incident, à bord du "Finistère", qui doit le conduire à la Guyane.

La grève de Roanne est terminée. Le travail a repris dans tous les ateliers.

Lord Dufferin, ambassadeur d'Angleterre, a prononcé à Paris un discours protestant des bons sentiments de son gouvernement à l'égard de la France et de sa ferme intention de résoudre à l'amiable les questions africaines.

Lire à la 3^e page nos dépêches de la dernière heure.

IMPRESSIONS D'UN TÉMOIN

Je viens de passer une semaine dans le prétoire correctionnel ; rassurez-vous, j'avais été convoqué par la justice pour donner mon avis.

Avec un souci de la décadence des phrases et de la précision de l'idée, je m'étais permis de dire au tribunal : « Il n'y a qu'une accusatrice, il n'y a qu'un témoin, c'est la Dame de Pique ! Ce n'est point en invoquant son honneur faisant que vous sauvez la morale de la Cité. Je vois ici des directeurs de journaux, et il est pénible à un vieux parisien de les voir sacrifiés à des étouffements de plaques ! »

Après une bienveillance dont je lui exprime ici ma respectueuse gratitude, M. le président Levrier voulut bien écouter ces paroles audacieuses ; M. le substitut Thomas eut la charité de ne point me demander si mes intentions bavardes étaient Thémis à Pallas ; et, au banc des défenses, les avocats me surent gré d'avoir favorisé un terrain de plaidoirie.

Depuis quelques heures le verdict est rendu, et mon opinion n'a point varié.

Si Canivet, laissé en liberté, mais écarté par des considérations effrayantes, a été traduit sur le banc des escrocs ; si Dreyfus s'est vu décerner une année d'emprisonnement par les juges généraux, si Girard git, abattu, devant une vie de soixante années inépuisée, c'est parce qu'ils ont voulu démontrer qu'à Paris on vole au jeu ! C'est par des tenanciers de tripots (cerelles si l'on y gagne, tripots si l'on y perd) c'est par des brelaniers, par des amants de cœur de la Cagnotte qu'ils ont été accusés et déshonorés, et les efforts les plus généreux des avocats n'ont point prévalu.

Evidemment, ils n'étaient point sympathiques ; passons-les en revue. Voici Trocard, l'acquitté.

C'est un gargon qui avait conçu une idée ingénieuse. Il ne voulait pas faire chanter les cerelles au profit des directeurs de journaux, mais il donnait presque l'avantage aux administrateurs de cerelles contre les gazettes. Que la presse de province est donc heureuse et honnête d'être audessus de ces patisseries parce qu'elle est presque en dehors ! Il faut d'ailleurs toute la corruption cyniquement inconsciente, toute la naïveté immorale de Paris pour innocenter ces transactions commerciales résultant de capitulations de conscience, qui pourrissent l'âme, même d'une ville.

Trocard était défendu par M. Emile de Saint-Auban qui, avec une logique

foudroyante, a délimité les bornes imprécises où commençait le chantage, où finissait la publicité. Faut-il attribuer le verdict d'acquiescement à l'opinion du tribunal ou au génie oratoire du défenseur ? Toujours est-il que M. de Saint-Auban, dans ses plus malheureuses causes, n'a presque jamais vu condamner un de ses clients.

Voici Canivet, le second acquitté. Hélas, une tendance peut-être regrettable, c'est celle des tribunaux à ne pas seulement rendre des verdicts invoquant le pur droit, mais à venger la morale dans des dispositifs réellement flétrissants. Ceux qui accompagnaient l'acquiescement de Canivet étaient rédigés dans une littérature de réquisitoire, dans une forme judiciaire et terrible qui marque à l'épaulé ce malheureux, comme si un fer rouge lui eût imprimé le trefle infamant. Canivet bénéficie (ou maléfice) de la prescription, mais son jugement le proclame sans gêne.

Voici Albert de Clercq, condamné à quinze mois. Ce jeune homme s'est probablement sorti avec un semestre s'il n'eût déplorablement compromis sa situation par un esprit de mots égarés ; il n'a épargné personne, ni les témoins, ni ses co-accusés, ni M. le président. Il en sera réduit à fabriquer des calembours pour les géoliers.

Girard est condamné à deux ans de prison. Ce vieux personnage, professeur de Portalis, a reçu de son propre élève des leçons de sifflet ; il eût été gratifié du maximum de la peine, si son défenseur, M. Georges Desplas, ne se fut prodigué pour lui, en efforts lyriquement généreux. En vérité, toute la presse doit à M. Georges Desplas une chapelle de cierges dans toutes les églises de Paris. Car c'est lui qui, énumérant les sept malheurs de la 1^{re} chambre, a prouvé que, parmi eux, aucun écrivain ne s'était glissé, aucun journaliste digne de ce nom, aucun publiciste assimilable à un républicain ou à un exilé polonois. Ceci soit dit pour les malintentionnés disposés à englober tout le journalisme parisien dans un procès où il n'entre que dans une infinitésimale proportion.

M. Georges Desplas, dans un langage de grand écrivain, avec une vibration de grand homme de bien être, a exalté l'honneur des chroniqueurs français, inattaquable à quelques élèves maladroits du conservatoire de chant.

Que dire de Camille Dreyfus, sinon qu'il sort pauvre de combinaisons riches et qu'il résolut longtemps ce problème de vendre la Nation, comme son homonyme, l'ex-capitaine Dreyfus, de vendre sa « Patrie ».

Quant à Heffler, parasite de la vie brillante, locataire d'un appartement de quinze mille francs (où l'on faisait de tout) et mendiant les cent sous à l'heure apéritive du dîner, il est bien le type de ces rastatrouères peu dangereux qui se mêlent aux fêtes des gens riches et camelotent des affaires entre deux salons sans portières.

Donc l'impression générale laissée par le procès se résume en ces trois faits :

1^o La morale publique a été vengée grâce à des préparateurs de jeux de cartes ;

2^o M. Raoul Canivet étant frappé plus terriblement par les dispositifs de son acquiescement que par cinq années d'emprisonnement, il est bien fâcheux que l'on ne puisse en appeler des « considérants » d'un jugement ;

3^o Les justes lois ont cependant fonctionné ; que les bons citoyens se rassurent.

Pour moi, personnellement, je regrette qu'en un procès où le baccarat fut appelé à un si grand rôle justicier, nous n'ayons pas surpris un peu de neuf !

Georges Vanor

(Reproduction interdite.)

Lettre Parisienne

Paris, 22 février.

LYON EN VEDETTE. — L'ABOLITION DES OUVRIERS. — « CE N'EST PAS TOUT DE TAILLE », IL FAUT GOUDRE. — A LA CHAMBRE. — LES SCANDALES. — UNE NOUVELLE, SAINTE-ALLIANCE.

La ville de Lyon est appelée à un grand honneur, — qu'elle mérite du reste par son administration sage et avisée — celui de nous frayer la voie vers l'abolition des octrois. Tout le monde reconnaît que Lyon est la ville où le référendum projeté peut le mieux être mis à l'essai, et on espère, à bon droit, que c'est de Lyon, cette fois, que nous viendra la lumière.

La suppression des octrois est une réforme démocratique par excellence. Le progrès la réclame. L'octroi est un impôt odieux. Il frappe le pauvre en épargnant le riche ; il escompte le besoin, non le luxe. La Belgique, pays

monarchique, l'a aboli depuis plus de trente ans, alors que nous, républicains démocrates, nous vivons encore sous la coupe des gabelous, qui fouillent nos sacs, explorent nos paquets, créant, aux portes de chacune de nos villes, autant de douanes intérieures.

On fera bien, à Lyon, de relire la discussion à laquelle la question des octrois a donné lieu à la Chambre belge et de méditer les discours élevés et les propositions de M. Frère-Orban. Ce sont des textes classiques en matière d'économie politique.

Seulement, c'est le cas ou jamais de répéter que, si la critique est aisée, l'art est difficile.

Comment remplacer l'octroi ? Sur ce point, il y a autant d'avis que d'opinions et, au sujet des taxes nouvelles, on ne s'entend plus.

Ce ne serait pas la peine d'abolir l'octroi pour le remplacer par un autre taxe de consommation qui frapperait le pauvre aussi durement que le riche. Peut-être, une taxe sur les habitations, comme l'avait proposée Burdeau, ou une taxe mobilière pourraient être étudiées avec avantage. C'est du moins ce que j'ai entendu dire par des économistes très autorisés. Ils ajoutaient qu'il conviendrait de ne pas perdre de temps dans la vieille querelle des contributions directes et des contributions indirectes.

Quoi qu'on dise, la contribution directe, qui frappe la personne, est bien plus démocratique que la contribution indirecte, qui frappe la chose. Léon Say et l'ancienne école d'économie politique classique ne sont pas de cet avis ; mais, mon Dieu, il faut savoir marcher avec le temps. On peut faire une distinction entre la consommation de luxe et celle de nécessité, et il ne faut pas que le petit bleu de l'ouvrier paie autant que le bourgeois ou le champion du riche. N'allez pas, au moins, me prendre pour un socialiste ; je suis très flatté de cette école. Je constate seulement que l'économie politique a subi une évolution profonde et qu'on attend avec beaucoup de curiosité les décisions du conseil municipal de Lyon, qui seront pour tous d'un haut enseignement.

On dit que, dans quelques groupes progressistes ou radicaux, il y a un peu d'hostilité à l'endroit du ministère. Je me demande pourquoi. On ne peut pourtant pas les faire tous ministres, que diable ! Puis avant de mettre des bâtons dans les roues du char ministériel, ne pourrait-on pas attendre au moins que le budget soit voté ?

En somme, que reproche-t-on au cabinet ? La longue conversation de Charles Laurent, directeur du Jour, avec le juge d'instruction, suffirait à dissiper le bruit mis en circulation que l'on allait étouffer les scandales. Je ne sais s'il y en a dans le cas actuel ; j'espère que non et que la conversation a été tout à fait amicale. De toute manière, cela suffit à démontrer que le ministère ne songe pas à étouffer quoi que ce soit. Quelques personnes assurent même que l'on prépare une « seconde charrette » de chantiers.

S'il reste encore du fumier dans l'écurie d'Augias, on fera très bien de l'enlever. Il faut bien se dire que ces immondices, ces scandales sont les plus grands ennemis de la France. Mais il faut que la foudre tombe sur tous. Cerelles-tripots et journaux-tripoteurs doivent disparaître également. C'est une question de salubrité publique.

La presse allemande a ouvert une campagne pour préparer le retour à la ligue des trois empereurs. J'ai des raisons de croire que nous n'en sommes pas encore là.

Le Zar, pour le moment, garde son entière réserve, et les grandes questions de politique extérieure ne seront examinées qu'après que le comte Lobanoff aura pris possession de la grande chancellerie russe. Il est probable qu'il y apporte des dispositions très amicales pour l'Allemagne, étant persona très grata à Guillaume II.

Les relations entre les deux Etats seront donc resserrées, mais, de là à une alliance, il y a loin.

D'ailleurs, la grande question du moment est en Afrique, et une nouvelle Sainte-Alliance n'aurait rien à y voir.

UN PARISIEN.

Est-ce Vrai ?

On écrit de Lunéville au Journal de la Meurthe et des Vosges que le 2^e bataillon de chasseurs a exécuté une marche militaire samedi, de midi à cinq heures, du côté de Maixe. Les soldats avaient la charge complète du fantassin. En certains endroits de la route, la neige leur arrivait jusqu'à mi-corps. La marche était très fatigante et très difficile. Beaucoup sont tombés dans la neige et un certain nombre n'ont pu continuer à marcher.

Quand le bataillon de chasseurs est rentré à Lunéville, des soldats soutenaient plusieurs de leurs camarades pour les aider à regagner leur caserne.

Le médecin-major, auprès duquel plus de trente soldats s'étaient rendus, a refusé de les reconnaître malades, et tous sont privés de permission pour un certain temps. L'un de ces soldats serait entré lundi à l'hôpital.

An dernier moment, une dépêche de Lunéville déclare inexactes les faits rapportés

par le Journal de la Meurthe et des Vosges.

A ce propos, il convient de mettre le public en garde contre les informations de même nature, qu'un certain nombre de journaux, peu sympathiques à l'armée, insèrent trop complaisamment, sans en vérifier l'exactitude.

Service téléphonique Autour du Parlement

Paris, 22 février.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

MM. les députés Aynard, Berger, Charles Roux, Delomère, Labat, Raynal, Léon Say d'opinion ont accepté d'organiser à la Chambre un groupe parlementaire s'occupant spécialement des intérêts du commerce extérieur.

A cette occasion, trente unions ou chambres syndicales de Paris et des départements ont offert un banquet aux promoteurs du nouveau groupe le 1^{er} mars prochain, à l'hôtel Continental, sous la présidence de M. Lourdelet, membre de la Chambre de commerce de Paris.

L'IMPOT SUR LE SEL

Une trentaine de députés républicains, notamment MM. Charrier, Guillemet, Chaudey, Doumergue, Lagnel, etc., viennent de présenter à la Chambre un amendement qui sera discuté avec le budget des finances et qui tend à réduire de 5 centimes la taxe de dix francs par 100 kilogrammes établie sur les sels.

Cet amendement est présenté à titre d'indication, en vue de la suppression totale de la taxe dont les sels sont frappés.

SÉNAT

Paris, 22 février.

La séance est ouverte à 3 h., sous la présidence de M. Challemeil-Lacour.

LE TROISIÈME DOUZIÈME

M. Ribot dépose le projet concernant le troisième douzième provisoire. Il demande au Sénat de le voter immédiatement.

Les 19 articles et l'ensemble du projet sont adoptés.

LES DÉPUTÉS-SOLDATS

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de MM. Maxime Lecomte et Joseph Fabre sur les obligations des membres du parlement relativement au service militaire.

M. Fabre développe les conclusions de son rapport. Il déclare que la commission n'a pas eu en vue le cas spécial de M. Mirman, député de Reims, mais a entendu régler d'une façon générale les obligations des membres du parlement à l'égard des devoirs militaires.

M. Fabre expose l'économie de sa proposition, qui porte que nul ne peut être membre du parlement s'il n'a pas satisfait définitivement aux prescriptions de la loi militaire.

Les membres du parlement ne peuvent faire aucun service militaire pendant la session, que sur la demande du ministre de la guerre, de leur propre consentement, et après décision favorable de la Chambre.

Les membres du parlement faisant le service militaire, ne peuvent pas participer aux délibérations, ni aux votes.

M. Trarieux, garde des sceaux, déclare que le gouvernement s'associe à la commission pour demander au Sénat d'adopter cette proposition.

M. Girard (du Cher) combat la proposition qui violerait les droits du suffrage universel.

Après un échange d'observations entre MM. Isaac-Magnin, Lecomte et Trarieux, la proposition est adoptée en première lecture. Le Sénat s'ajourne à jeudi.

La séance est levée à 5 h. 50.

CHAMBRE

Paris, 22 février.

SEANCE DU MATIN

La séance est ouverte à 9 h. 25, sous la présidence de M. Brisson.

M. Brisson fait l'éloge funèbre de M. Duchassaint.

Le projet d'un troisième douzième provisoire est adopté par 414 voix contre 34.

LE BUDGET DE L'ALGÉRIE

On reprend ensuite la discussion du budget de l'intérieur de l'Algérie.

Les chapitres 10 à 12 (services pénitentiaires) sont adoptés.

Sur le chapitre 13 du service du gouvernement général de l'Algérie, M. Viviani dépose un amendement demandant une réduction de 40.000 francs ; cet amendement est repoussé.

M. Viviani présente un autre amendement supprimant un crédit de 79.800 francs pour les conseillers du gouvernement général.

M. Bourlier demande à présenter des observations sur la réorganisation du gouvernement général.

M. Ribot dit que cette question sera soumise au Parlement.

M. Bourlier prend acte de cette déclaration. Il demande également une réduction sur les frais de tournée des conseillers du gouvernement.

M. Pourquy de Boisserin combat cet amendement.

M. Bourlier insiste.

M. Cambon, gouverneur de l'Algérie, comme pair du gouvernement, dit que ce crédit lui est nécessaire. Il est prêt à en indiquer la répartition.

Les amendements Bourlier et Viviani sont repoussés.

M. Bourlier demande la réduction du nombre des attachés.

M. Cambon dit que ces attachés sont des jeunes gens qui se préparent à devenir des fonctionnaires.

Après de nouvelles observations de MM. Bourlier et Pourquy de Boisserin, tous les chapitres du budget de l'intérieur de l'Algérie sont adoptés.

La Chambre aborde ensuite la discussion du budget de l'instruction publique de l'Algérie. Les 20 premiers chapitres sont adoptés.

La séance est levée.

SEANCE DE L'APRÈS-MIDI

La séance est ouverte à 2 heures 25, sous la présidence de M. Lockroy.

Le Budget de l'Algérie

On reprend la discussion du budget de l'Algérie.

L'ENSEIGNEMENT DES INDIGÈNES

M. Rozet demande d'augmenter de cent vingt-trois mille francs le crédit affecté aux constructions des écoles ou classes destinées aux indigènes. Il montre les progrès réalisés par l'enseignement des indigènes et réclame l'application intégrale des programmes élaborés par MM. Jules Ferry et Burdeau.

M. Pourquy de Boisserin, rapporteur, puis M. Cambon combattent l'amendement.

M. Rozet retire son amendement et présente une motion invitant le gouvernement à poursuivre le programme de M. Jules Ferry.

M. Leygues repousse cette motion, mais promet de poursuivre le développement de l'instruction parmi les arabes, dans les limites des crédits budgétaires.

On nous reproche, dit-il, de préparer des insurrections pour l'avenir. Cela n'est pas exact. Nous enseignons aux arabes l'amour et le respect de la France, et nous cherchons à les initier graduellement à notre civilisation. (Applaudissements.)

M. Pourquy de Boisserin proteste vivement contre la motion Rozet, qui, affirme-t-il, le vise personnellement. Il proteste hautement de son amitié pour les arabes.

M. Rozet modifie son ordre du jour, qui est ainsi conçu : « La Chambre, désireuse de voir continuer l'application du programme Ferry, prend acte des déclarations du gouvernement de poursuivre le développement de l'instruction primaire parmi les indigènes, musulmans, etc. »

M. J. urés reprend l'amendement Rozet, qui est rejeté par 406 voix contre 82.

L'ordre du jour pur et simple, opposé à la motion Rozet, est ensuite adopté à mains levées.

Le chapitre 21 est adopté.

LA MORT DE M. BOUDEVILLE

M. Lockroy annonce la mort de M. Boudville, député de l'Oise, et prononce l'éloge funèbre du défunt. (Assentiment unanime.)

La Mission Montell

M. Le Hérisse à la parole pour adresser une question au ministre des colonies.

Cris : Le budget ! M. Le Hérisse demande ce qu'il y a de vrai dans les dépêches alarmantes publiées au sujet de la mission Montell.

M. Chaumet. — Il est impossible que le récit fait par un journal, ce matin, ne soit pas inexact de tous points. Le commandant Montell est dans le Baoulé près de Thiassala, et il n'est nullement acculé à la côte.

Maintenant, M. Castelnau veut transformer sa question en interpellation. La Chambre ne fera pas à l'auteur de cette fausse nouvelle l'honneur d'intervenir son ordre du jour. Elle attendra la discussion du budget des colonies pour me permettre de lui fournir des explications plus complètes. (Très bien !)

M. Le Hérisse prend acte des déclarations du gouvernement et constate que le ministère n'a reçu aucune nouvelle alarmante de la mission Binger.

M. Castelnau demande à interpellier immédiatement.

Cris : A un mois ! L'envoie à un mois est ordonné.

REPRISE DU BUDGET

On revient au budget de l'Algérie. Les derniers chapitres du budget de l'instruction publique et les chapitres relatifs aux cultes sont adoptés. Les budgets des postes, de l'agriculture et des travaux publics sont également adoptés. Le budget de l'Algérie est terminé.

Le budget des travaux publics

La Chambre passe à l'examen du budget des travaux publics.

M. Lacombe demande l'unification du service des chemins vicinaux et du service des routes nationales.

M. Dupuy-Dutemps, ministre des travaux publics, promet de faire tous ses efforts pour arriver à ce résultat qui donnera une économie sensible.

LE CHEMIN DE FER MÉTROPOLITAIN

M. Berger demande où en est la question du Métropolitain, si importante pour l'exposition de 1900.

M. Humbert s'associe aux paroles de M. Berger.

M. Dupuy-Dutemps répond que le succès de l'exposition ne dépend nullement de la construction du métropolitain. Le nécessaire sera fait pour procurer toutes les facilités de transport en 1900.

LA GRÈVE DE DIJON

M. Faberot demande à interpellier sur la grève des ouvriers des tabacs à Dijon.

M. Ribot déclare qu'il a reçu ce matin une délégation des ouvriers de Dijon. Il leur a demandé de reprendre le travail et leur a promis d'examiner leurs griefs. Il est probable que le travail reprendra demain.

Dans ces conditions, le gouvernement ne peut pas accepter l'interpellation. (Vives protestations à l'extrême gauche.)

M. Faberot insiste pour la discussion immédiate.

Le renvoi à un mois est prononcé à mains levées.

M. Faberot. — Oh ! justice ! (Rires.) La séance est levée à 6 h. 15 et renvoyée à demain matin.

PHYSIONOMIE DES SÉANCES

(De notre rédacteur spécial)

La Chambre supporte assez bien le régime de la double séance ; tout au moins les députés que rien n'oblige à se

montrer assidus, mais les ministres, les rapporteurs, les membres du bureau, le personnel et les infortunés journalistes que le devoir enchaîne à leur poste, commencent à être sur les dents.

M. Brisson lui-même, qui ne s'en repose pas volontiers sur ses lieutenants, a été obligé de faire appel à leur concours. C'est ainsi qu'après avoir occupé ce matin le fauteuil, il a, cet après-midi, passé sa sonnette à M. Lockroy — un peu fatigué, rien de plus. L'honorable président de la Chambre a, en effet, assisté à une partie de la seconde séance, assis à son banc de député.

Ah ! c'est qu'il ne fait pas bon se surmener par le temps qui court. La mort, comme l'a dit M. Lockroy, frappe à coups redoublés parmi les hôtes du Palais-Bourbon, et nous avons encore entendu aujourd'hui deux oraisons funèbres. Savez-vous que cela commence à devenir inquiétant et que pour ma part je ne suis qu'à

du moins ne consoler de ne le pouvoir faire par la pensée qu'en remplissant mes fonctions d'ambassadeur de la Grande-Bretagne auprès de la République française.

J'ai pour devoir de servir vos propres intérêts aussi bien que ceux de la souveraineté et du pays que je représente, car pour vous plus que pour l'importance quelle classe de mes compatriotes, il est de la plus haute importance, qu'une bonne entente règne entre la France et l'Angleterre.

Vous savez certainement tous que dans le discours adressé à la Chambre par Sa Majesté le roi d'Angleterre, au passage n'est pas sans avoir dit que l'importance de la situation de la Grande-Bretagne est de la plus haute importance, qu'une bonne entente règne entre la France et l'Angleterre.

Un accord tacite est intervenu ce matin ; les ouvriers ont décidé de demander leur réintégration au travail du fond, faute de quoi ils se mettront en grève.

mettre à M. Calvignac, ex-maire, révoqué le 12 mars 1894, de reprendre ses fonctions.

Le Canal de la mer du Nord
Le Figaro annonce que la France va être invitée par l'Allemagne à participer à l'inauguration solennelle du canal de la mer du Nord, à laquelle toutes les puissances maritimes sont convoquées, et qui aura lieu en juillet prochain.

LES MINEURS DE MONTCEAU

Montceau-les-Mines, 22 février.
Une certaine effervescence règne parmi la population minière de Montceau. Cent ouvriers du puits Sainte-Engénie demandent une augmentation de salaire, en raison des dangers auxquels ils sont chaque jour exposés.

Le directeur-gérant ordonne qu'on finisse le travail au jour des plaignants ; or, ce travail est beaucoup moins rémunérateur, d'où une vive irritation des ouvriers.

Un accord tacite est intervenu ce matin ; les ouvriers ont décidé de demander leur réintégration au travail du fond, faute de quoi ils se mettront en grève.

A L'ÉTRANGER

DÉSORDRES UNIVERSITAIRES EN RUSSIE

Saint-Petersbourg, 22 février. — Voici des détails sur la bagarre qui s'est produite hier entre les étudiants et la police.

Pendant la nuit du 21 février, trois cents étudiants étant allés faire le carnaval, ils ont voulu pénétrer de force après l'heure de la fermeture dans le restaurant Palkine, situé sur la perspective Newsky.

La police intervenant en force dispersa les étudiants, non sans peine, après une bataille en règle. Un certain nombre d'étudiants ont été arrêtés, et l'on compte plusieurs blessés.

EN ABYSSINIE

Rome, 22 février. — On mande de Massawa (source italienne) que Tafari Agram, qui combat pour l'Italie, a battu les Tigres près d'Adigrat et leur a infligé des pertes importantes. Les Ras Mangacha est parvenu à rassembler près de 2.000 hommes.

Ménil est revenu dans le Choa le 24 janvier, après avoir pillé Volla où il a capturé un grand nombre d'esclaves. Le capitaine français Clochette s'est présenté à Ménil et lui a offert des cadeaux.

EXPLOSION DANS UNE MINÉ

Dillbo, 22 février. — Une explosion s'est produite dans la mine de Malacspira.

Deux ouvriers ont été tués ; un autre a été blessé.

LA BELGIQUE ET LE CONGO

Bruxelles, 22 février. — La droite et le gouvernement se sont mis d'accord pour consentir à l'Etat du Congo un prêt de dix millions.

Quant à l'annexion formelle du Congo à la Belgique, elle n'aurait lieu qu'à la fin de l'année 1900.

MENACES ANARCHISTES

Bruxelles, 22 février. — Le duc d'Ursel, sénateur, a reçu une lettre émanant d'un groupe d'anarchistes lui réclamant cinquante mille francs.

Le parquet de Bruxelles a organisé une surveillance pour découvrir les auteurs de la lettre, mais sans résultat.

LA QUESTION D'EGYPTE

Le Caire, 22 février.
Contrairement aux nouvelles répandues à dessein par la presse anglaise, le calme le plus complet n'a cessé de régner en Egypte.

St-Petersbourg, 22 février.
Le journal les Novosti rappelle que, par ses protestations, la diplomatie européenne oblige l'Angleterre à promettre l'évacuation de l'Egypte aussitôt après le rétablissement de l'ordre. Cette promesse, demeurée en vigueur, autorise les puissances à exiger, même par la force l'exécution.

Le journal les Novosti, aussi bien que le Nouveau Temps, insistent sur l'absolue nécessité de conjurer l'accaparement définitif de l'Egypte que paraît méditer actuellement l'Angleterre.

ECHOS ET NOUVELLES

Récréations de famille

Un singulier procès de presse vient d'être plaqué devant le tribunal civil de Reims.

Le journal l'Éclair de l'Est publie, une fois la semaine, sous le titre de « Récréations », des chroniques, notes-courtes et autres divertissements, ainsi que les noms les plus souvent fatigués, des lecteurs qui ont trouvé la solution des problèmes posés précédemment.

A plusieurs reprises le journal reçoit des solutions signées : « M. le notaire », « M. le notaire », « M. le notaire », et son ami Alphonse.

Or, il existe une demoiselle X., âgée de quatorze ans, dont le père a pris tout mal la publicité de l'Éclair et l'a jugé offensant pour sa fille. Il a intenté à notre confrère une action en dommages-intérêts, réclamant 5.000 francs, en réparation du préjudice causé. Le tribunal de Reims lui a alloué 400 francs.

L'Éclair a interjeté appel de ce jugement.

Les bons empoisonnés

Aujourd'hui ont comparu devant le jury de l'Aube le nommé Roy, ancien pharmacien à Troyes, et sa maîtresse, la fille Rose Estrat, sous l'inculpation d'avoir empoisonné, avec des bonbons en chocolat renfermant un toxique inconnu, la veuve Adéma, dont Roy avait été l'amant et qui menaçait de le compromettre dans une affaire d'avortement.

L'acte d'accusation établit, par des preuves irrécusables, la culpabilité de Roy.

Héritage de vingt-deux millions

M. Godard, dernier frère de M. Camille Godard, un des bienfaiteurs de la ville de Cognac, vient de mourir à Bordeaux, laissant une colossale fortune qui s'élève, dit-on, à près de vingt-deux millions.

M. Godard n'a pas fait de testament et ne possédait pas d'héritiers directs, sa fortune va être répartie entre une quinzaine de familles d'artistes, habitant Cognac et Jarnac, lesquelles étaient indirectement alliées au défunt.

Parmi les heureux héritiers qui vont devenir millionnaires se trouvent des tonneliers, deux coiffeurs, un cordonnier et plusieurs manœuvres.

L'affaire du marquis de Nave

Le procureur de la République de Saint-Amand a transmis au procureur général, à Bourges, le volumineux dossier de l'affaire du marquis de Nave.

L'instruction de ce procès sensationnel est définitivement close.

Si la chambre des mises en accusation

renvoie l'accusé en cour d'assises, l'affaire viendra soit à la session qui s'ouvrira le 29 avril prochain, soit à une session extraordinaire motivée par la longueur probable des débats.

Épilogue d'une évasion

On se rappelle que l'agent de police Nicolle avait été condamné à un mois de prison pour avoir laissé échapper le prisonnier Desanges, dont il avait la garde. Même, M. Prédic, chef de la brigade des recherches, fut déplacé à cette occasion.

Or Desanges ayant été arrêté, et Nicolle ayant fait appel, la Cour a acquitté ce dernier, en vertu du code pénal, l'évadé ayant été repris dans les quatre mois de son évasion.

LE DRAME DES LILAS

Paris, 22 février.

Il y a quelques mois, un ouvrier couvreur, nommé Amédée Kierl, âgé de trente-sept ans, mettait sa femme à la porte du logement qu'il occupait rue Sadi-Carnot.

L'infamie, que son mari recevait de coups presque chaque jour, acquiescent volontiers cette séparation et vint habiter dans un garni, 5, rue Magron, aux Lilas.

Kierl ayant appris que sa femme était enchaînée de ne plus avoir à subir ses mauvais traitements, entra dans une violente colère et se rendit avant-hier soir chez elle.

D'un coup d'épée, il fit sauter la porte. Puis, se ruant sur la malheureuse, il la saisit par les cheveux, la traîna au milieu de la chambre et la frappa furieusement d'un marteau dont il s'était armé.

Aux cris de la victime, des voisins accoururent ; ils trouvèrent la femme Kierl étendue, n'ayant plus même la force de se défendre, le visage ensanglanté, tandis que son mari, ivre de rage, cherchait à l'étrangler.

N'osant attirer sur eux la colère du forcené, les témoins de la scène allèrent en hâte prévenir l'agent Paillet qui se trouvait de service dans le voisinage et celui-ci arriva en hâte, résolu à sauver la malheureuse.

Mais Kierl, se ruant sur le gardien de la paix, lui porta au poignet droit un terrible coup de couteau, et celui-ci dut se rendre au poste pour informer M. Gutzwiller, commissaire de police.

Accompagné de quatre agents, le magistrat se rendit rue Magron et réussit à s'emparer du meurtrier qui opposait la plus vive résistance.

Au poste de police, comme M. Gutzwiller le maintenait, tandis que les agents le garrottaient afin de le mettre dans l'impossibilité de nuire, Kierl le mordit cruellement à la main ; enfin il put être maîtrisé et envoyé au Dépôt.

Quant à la victime, qui porte sur tout le corps de nombreuses blessures, son état paraît désespéré.

POIGNÉE DE NOUVELLES

— Un décret du Mikado vient de décider que, à partir du 15 mars, les japonais devront être fixés sur la poignée des nouveaux impôts, il est permis, dès à présent, d'évaluer les avantages de la nouvelle combinaison : réduction sensible du prix de la viande, du charbon, du coke, du gaz, de l'épicerie, en un mot, baisse instantanée sur toutes les marchandises, produits et denrées d'usage journalier.

— M. Emile Zola pose sa candidature à l'Académie au fauteuil de M. Victor Duruy et à celui de Ferdinand de Lesseps.

— A la suite d'une réduction de salaires, les ouvriers de Trignac paraissent décidés à se remettre en grève. L'agitation est assez grave.

— M. Edmond Hervé est parti pour un voyage en Italie.

— Le lieutenant-colonel Zimmer, qui fut victime, il y a quelques mois, d'une agression en chemin de fer, vient de prendre possession de son poste au 93^e de ligne, à la Roche-sur-Yon. Une réception a été offerte en son honneur.

— Le croiseur Walgreen a dû interrompre ses essais par suite d'une avarie survenue dans son tuyautage.

— L'escadre russe de la Méditerranée va prochainement aller renforcer l'escadre du Pacifique, ne laissant dans la Méditerranée qu'une canonnière.

— La Cour d'assises d'Oran a condamné à mort un arabe par assassinat de la femme d'un traillier indigène à Mascara.

— L'express de Caie a pris en écharpe un train de marchandises à Lapeyrolle. Les deux machines ont été renversées. Un conducteur a été légèrement blessé.

SOIES ET SOIERIES

Quoiqu'il ne puisse être question encore d'une hausse réelle sur les prix des matières, il faut toutefois constater que les cours se sont raffermis et que le marché des soies a acquis une stabilité dont doit bénéficier la fabrique.

Une marche en avant est probable, si la mode continue à être favorable aux articles de soieries, marche en avant lente et modérée et qui sera d'autant plus durable qu'elle sera justifiée par de réels besoins.

Un facteur important de cette amélioration probable, sera certainement la fabrication étrangère, dont le développement continue à attirer l'attention. Dans le domaine de la teinture en pièces, on tant de grèves sont employées, la concurrence va devenir de plus en plus pénible, les centres de fabrication italiens, suisses, allemands, autrichiens et américains acquérant chaque jour une importance plus considérable.

Ce sont ces demandes étrangères qui permettront de maintenir aux cours une certaine fermeté.

Cette constatation est pénible, mais elle s'impose, et l'avenir démontrera que nous sommes dans le vrai.

La concurrence est une loi économique à laquelle on ne peut se soustraire. D'aucuns avant nous ont gémi sur ses conséquences.

D'autres ont dit, avec raison, qu'elle était l'initiatrice du progrès et que nous lui devons le développement artistique qui caractérise notre industrie.

Il est pénible de constater toutefois les résultats néfastes d'une concurrence aussi exagérée que celle dont souffre la fabrique lyonnaise.

Le fabricant lyonnais doit lutter non seulement contre les produits similaires étrangers, mais encore contre ceux que fabrique son voisin.

La clientèle exploite cette situation, et la soif d'affaires est telle, qu'en pleine période d'activité, comme celle que nous traversons, les plaintes sont aussi unanimes que justifiées.

On cite de puissantes organisations fondées de commissions à long terme, prises à des conditions telles qu'elles ne laissent aucun bénéfice au producteur. Or, ces prix avilis entraînent l'ensemble des marchés et nous avons le spectacle

illogique d'une place en pleine activité industrielle et où chacun exhale les plaintes les plus amères sur les difficultés de la vente. Que sera-ce donc quand les affaires se seront arrêtées.

Et ce que nous venons de dire du fabricant, s'applique à toutes les industries vivantes de la soierie, aussi bien la teinture que l'apprêt, l'impression que le gaufrage.

Jamais tant d'efforts intelligents n'ont abouti à de plus stériles résultats.

Les affaires en étoffes sont toujours actives et les articles privilégiés, dont nous avons parlé déjà, conservent leur situation. Les mousselines cependant sont un peu moins demandées, tant en torsion qu'en brillant. Les qualités d'ordre ont cependant une vente assez active, dans le détail, et l'on prévoit des rassortiments.

Le cache-mirot fait toujours fureur et les imprimeurs à la planche ne peuvent satisfaire aux demandes qui leur parviennent de toutes parts.

Il nous faut dire un mot d'un article dont on parle beaucoup déjà, et qui sera probablement un des gros succès de la prochaine saison. Nous voulons parler du velours, avec adaptation de crépage, de moirage et d'impression.

La haute confection semble priser beaucoup ce genre évidemment nouveau et dont le cachet d'élégance n'est pas discuté. Il se prépare, en adaptations d'impression, des choses superbes. Souhaitons que les premiers échantillons soient faits avec toute la discrétion possible, et que les nombreuses oreilles étrangères qui écoutent à nos portes, n'apprennent, que quand il n'en sera plus temps, ce que les veloutiers lyonnais préparent pour la saison d'hiver 1895.

Louis VERDET.

Lyon et la Région

LA SUPPRESSION DES OCTROIS

L'annonce de la suppression imminente de l'octroi à Lyon et l'interview que nous avons publiée de M. Guillot, à ce sujet a réveillé l'opinion publique.

De tous côtés on nous demande des détails sur cette importante réforme ; il ne nous est malheureusement pas possible de satisfaire la curiosité de nos lecteurs sur un sujet d'une actualité si brûlante, tant que le Conseil municipal n'aura pas présenté un nouveau projet de taxes.

Quel sera-t-il ? On ne peut encore être fixé sur la portée des nouveaux impôts, il est permis, dès à présent, d'évaluer les avantages de la nouvelle combinaison : réduction sensible du prix de la viande, du charbon, du coke, du gaz, de l'épicerie, en un mot, baisse instantanée sur toutes les marchandises, produits et denrées d'usage journalier.

Tout le monde sait quels fâcheux et inévitables effets produisent les droits d'octroi. L'octroi est l'impôt le plus mal réparti et le plus injuste qui se puisse imaginer. Il frappe la consommation, c'est-à-dire la masse des citoyens, et non la richesse acquise. On ne peut rien voir de plus inique que le crime d'habiter la ville, en majorité pour eux le prix de tous les objets d'alimentation nécessaires à la vie.

Faire payer le même droit d'entrée à du vin qui vaut quelques sous le litre, ou aux grands crus coûtant 10 francs la bouteille, c'est une conception que nos neveux ne comprendront pas et qu'ils jugeront barbare.

Passant sur le consommateur sans aucun profit pour le producteur, les droits d'octroi ne peuvent avoir d'autre résultat que de faire obstacle au bien-être des classes laborieuses, en obligeant celles-ci à ne consommer que des produits de qualité inférieure ou à ne consommer que des quantités insuffisantes.

Quel coup, par exemple, pour les marchands de boissons somptueuses ou de qualité inférieure, le jour où le Lyonnais n'aura plus à payer un droit d'octroi de 15 fr. par hectolitre de vin ou de 10 francs par hectolitre de bière, droits qui, dans tant de cas, égalent le prix de la marchandise elle-même ! Est-ce que, ce jour-là, le consommateur ne pourra pas repousser le crime d'habiter la ville, en majorité pour eux le prix de tous les objets d'alimentation nécessaires à la vie.

Faire payer le même droit d'entrée à du vin qui vaut quelques sous le litre, ou aux grands crus coûtant 10 francs la bouteille, c'est une conception que nos neveux ne comprendront pas et qu'ils jugeront barbare.

Passant sur le consommateur sans aucun profit pour le producteur, les droits d'octroi ne peuvent avoir d'autre résultat que de faire obstacle au bien-être des classes laborieuses, en obligeant celles-ci à ne consommer que des produits de qualité inférieure ou à ne consommer que des quantités insuffisantes.

Quel coup, par exemple, pour les marchands de boissons somptueuses ou de qualité inférieure, le jour où le Lyonnais n'aura plus à payer un droit d'octroi de 15 fr. par hectolitre de vin ou de 10 francs par hectolitre de bière, droits qui, dans tant de cas, égalent le prix de la marchandise elle-même ! Est-ce que, ce jour-là, le consommateur ne pourra pas repousser le crime d'habiter la ville, en majorité pour eux le prix de tous les objets d'alimentation nécessaires à la vie.

Faire payer le même droit d'entrée à du vin qui vaut quelques sous le litre, ou aux grands crus coûtant 10 francs la bouteille, c'est une conception que nos neveux ne comprendront pas et qu'ils jugeront barbare.

Passant sur le consommateur sans aucun profit pour le producteur, les droits d'octroi ne peuvent avoir d'autre résultat que de faire obstacle au bien-être des classes laborieuses, en obligeant celles-ci à ne consommer que des produits de qualité inférieure ou à ne consommer que des quantités insuffisantes.

Quel coup, par exemple, pour les marchands de boissons somptueuses ou de qualité inférieure, le jour où le Lyonnais n'aura plus à payer un droit d'octroi de 15 fr. par hectolitre de vin ou de 10 francs par hectolitre de bière, droits qui, dans tant de cas, égalent le prix de la marchandise elle-même ! Est-ce que, ce jour-là, le consommateur ne pourra pas repousser le crime d'habiter la ville, en majorité pour eux le prix de tous les objets d'alimentation nécessaires à la vie.

Faire payer le même droit d'entrée à du vin qui vaut quelques sous le litre, ou aux grands crus coûtant 10 francs la bouteille, c'est une conception que nos neveux ne comprendront pas et qu'ils jugeront barbare.

Passant sur le consommateur sans aucun profit pour le producteur, les droits d'octroi ne peuvent avoir d'autre résultat que de faire obstacle au bien-être des classes laborieuses, en obligeant celles-ci à ne consommer que des produits de qualité inférieure ou à ne consommer que des quantités insuffisantes.

Quel coup, par exemple, pour les marchands de boissons somptueuses ou de qualité inférieure, le jour où le Lyonnais n'aura plus à payer un droit d'octroi de 15 fr. par hectolitre de vin ou de 10 francs par hectolitre de bière, droits qui, dans tant de cas, égalent le prix de la marchandise elle-même ! Est-ce que, ce jour-là, le consommateur ne pourra pas repousser le crime d'habiter la ville, en majorité pour eux le prix de tous les objets d'alimentation nécessaires à la vie.

Faire payer le même droit d'entrée à du vin qui vaut quelques sous le litre, ou aux grands crus coûtant 10 francs la bouteille, c'est une conception que nos neveux ne comprendront pas et qu'ils jugeront barbare.

Passant sur le consommateur sans aucun profit pour le producteur, les droits d'octroi ne peuvent avoir d'autre résultat que de faire obstacle au bien-être des classes laborieuses, en obligeant celles-ci à ne consommer que des produits de qualité inférieure ou à ne consommer que des quantités insuffisantes.

Quel coup, par exemple, pour les marchands de boissons somptueuses ou de qualité inférieure, le jour où le Lyonnais n'aura plus à payer un droit d'octroi de 15 fr. par hectolitre de vin ou de 10 francs par hectolitre de bière, droits qui, dans tant de cas, égalent le prix de la marchandise elle-même ! Est-ce que, ce jour-là, le consommateur ne pourra pas repousser le crime d'habiter la ville, en majorité pour eux le prix de tous les objets d'alimentation nécessaires à la vie.

Faire payer le même droit d'entrée à du vin qui vaut quelques sous le litre, ou aux grands crus coûtant 10 francs la bouteille, c'est une conception que nos neveux ne comprendront pas et qu'ils jugeront barbare.

Passant sur le consommateur sans aucun profit pour le producteur, les droits d'octroi ne peuvent avoir d'autre résultat que de faire obstacle au bien-être des classes laborieuses, en obligeant celles-ci à ne consommer que des produits de qualité inférieure ou à ne consommer que des quantités insuffisantes.

Quel coup, par exemple, pour les marchands de boissons somptueuses ou de qualité inférieure, le jour où le Lyonnais n'aura plus à payer un droit d'octroi de 15 fr. par hectolitre de vin ou de 10 francs par hectolitre de bière, droits qui, dans tant de cas, égalent le prix de la marchandise elle-même ! Est-ce que, ce jour-là, le consommateur ne pourra pas repousser le crime d'habiter la ville, en majorité pour eux le prix de tous les objets d'alimentation nécessaires à la vie.

Faire payer le même droit d'entrée à du vin qui vaut quelques sous le litre, ou aux grands crus coûtant 10 francs la bouteille, c'est une conception que nos neveux ne comprendront pas et qu'ils jugeront barbare.

Passant sur le consommateur sans aucun profit pour le producteur, les droits d'octroi ne peuvent avoir d'autre résultat que de faire obstacle au bien-être des classes laborieuses, en obligeant celles-ci à ne consommer que des produits de qualité inférieure ou à ne consommer que des quantités insuffisantes.

Quel coup, par exemple, pour les marchands de boissons somptueuses ou de qualité inférieure, le jour où le Lyonnais n'aura plus à payer un droit d'octroi de 15 fr. par hectolitre de vin ou de 10 francs par hectolitre de bière, droits qui, dans tant de cas, égalent le prix de la marchandise elle-même ! Est-ce que, ce jour-là, le consommateur ne pourra pas repousser le crime d'habiter la ville, en majorité pour eux le prix de tous les objets d'alimentation nécessaires à la vie.

Faire payer le même droit d'entrée à du vin qui vaut quelques sous le litre, ou aux grands crus coûtant 10 francs la bouteille, c'est une conception que nos neveux ne comprendront pas et qu'ils jugeront barbare.

Passant sur le consommateur sans aucun profit pour le producteur, les droits d'octroi ne peuvent avoir d'autre résultat que de faire obstacle au bien-être des classes laborieuses, en obligeant celles-ci à ne consommer que des produits de qualité inférieure ou à ne consommer que des quantités insuffisantes.

Quel coup, par exemple, pour les marchands de boissons somptueuses ou de qualité inférieure, le jour où le Lyonnais n'aura plus à payer un droit d'octroi de 15 fr. par hectolitre de vin ou de 10 francs par hectolitre de bière, droits qui, dans tant de cas, égalent le prix de la marchandise elle-même ! Est-ce que, ce jour-là, le consommateur ne pourra pas repousser le crime d'habiter la ville, en majorité pour eux le prix de tous les objets d'alimentation nécessaires à la vie.

Faire payer le même droit d'entrée à du vin qui vaut quelques sous le litre, ou aux grands crus coûtant 10 francs la bouteille, c'est une conception que nos neveux ne comprendront pas et qu'ils jugeront barbare.

Passant sur le consommateur sans aucun profit pour le producteur, les droits d'octroi ne peuvent avoir d'autre résultat que de faire obstacle au bien-être des classes laborieuses, en obligeant celles-ci à ne consommer que des produits de qualité inférieure ou à ne consommer que des quantités insuffisantes.

Quel coup, par exemple, pour les marchands de boissons somptueuses ou de qualité inférieure, le jour où le Lyonnais n'aura plus à payer un droit d'octroi de 15 fr. par hectolitre de vin ou de 10 francs par hectolitre de bière, droits qui, dans tant de cas, égalent le prix de la marchandise elle-même ! Est-ce que, ce jour-là, le consommateur ne pourra pas repousser le crime d'habiter la ville, en majorité pour eux le prix de tous les objets d'alimentation nécessaires à la vie.

Faire payer le même droit d'entrée à du vin qui vaut quelques sous le litre, ou aux grands crus coûtant 10 francs la bouteille, c'est une conception que nos neveux ne comprendront pas et qu'ils jugeront barbare.

Passant sur le consommateur sans aucun profit pour le producteur, les droits d'octroi ne peuvent avoir d'autre résultat que de faire obstacle au bien-être des classes laborieuses, en obligeant celles-ci à ne consommer que des produits de qualité inférieure ou à ne consommer que des quantités insuffisantes.

Quel coup, par exemple, pour les marchands de boissons somptueuses ou de qualité inférieure, le jour où le Lyonnais n'aura plus à payer un droit d'octroi de 15 fr. par hectolitre de vin ou de 10 francs par hectolitre de bière, droits qui, dans tant de cas, égalent le prix de la marchandise elle-même ! Est-ce que, ce jour-là, le consommateur ne pourra pas repousser le crime d'habiter la ville, en majorité pour eux le prix de tous les objets d'alimentation nécessaires à la vie.

Faire payer le même droit d'entrée à du vin qui vaut quelques sous le litre, ou aux grands crus coûtant 10 francs la bouteille, c'est une conception que nos neveux ne comprendront pas et qu'ils jugeront barbare.

Passant sur le consommateur sans aucun profit pour le producteur, les droits d'octroi ne peuvent avoir d'autre résultat que de faire obstacle au bien-être des classes laborieuses, en obligeant celles-ci à ne consommer que des produits de qualité inférieure ou à ne consommer que des quantités insuffisantes.

Quel coup, par exemple, pour les marchands de boissons somptueuses ou de qualité inférieure, le jour où le Lyonnais n'aura plus à payer un droit d'octroi de 15 fr. par hectolitre de vin ou de 10 francs par hectolitre de bière, droits qui, dans tant de cas, égalent le prix de la marchandise elle-même ! Est-ce que, ce jour-là, le consommateur ne pourra pas repousser le crime d'habiter la ville, en majorité pour eux le prix de tous les objets d'alimentation nécessaires à la vie.

taires particuliers, voulant ainsi marquer, une fois de plus, sa bienveillante sympathie pour la Tutélaire ; M. le maire de Lyon et ses adjoints ; MM. les membres du Conseil général et du Conseil municipal, M. l'inspecteur d'académie, et MM. les inspecteurs primaires.

La Société tient à cœur aussi de témoigner sa gratitude aux artistes et aux collaborateurs du concert : à MM. Félons et Mary-Boyer, à MM. Alfre, Vélvère, Thonériot, Garry, à notre jeune maître M. Rincinini, dont le générique talent a provoqué les plus sympathiques applaudissements ; aux enfants des écoles qui ont bien mérité de leurs petits camarades, aux maîtres dévoués qui les ont instruits et guidés ; à notre excellente société l'Harmonie du Rhône, à son président, M. Bonnet, et à son directeur, M. Pelletier ; à M. Champoussier, l'aimable directeur de nos théâtres municipaux et à M. Lévrier, conservateur ; à la Compagnie du gaz, toujours généreuse ; à la Société des droits d'auteurs, sans oublier l'administration et les services municipaux, grâce auxquels la salle du Grand-Théâtre a reçu ses airs de grande fête et a pu être rendue digne de ses hôtes et de cette solennité.

Enfin la Tutélaire tient à remercier tout particulièrement la presse, qui lui prête toujours si obligeamment et si largement son indispensable concours.

Nous sommes, en effet, heureux, pour notre part, des occasions qui s'offrent à nous d'applaudir aux remarquables résultats de cette œuvre philanthropique qui, en moins de quatre années, aura pu constituer une réserve de 14.000 francs, tout en consacrant une somme de 800 francs au pourvoir de vêtements convenables et chauds les enfants nécessiteux de nos écoles. Aussi les dons affluents et affluents de plus en plus nombreux, pour lui permettre d'augmenter ses bienfaits.

Le jour de l'assemblée générale, un des adhérents, M. G. Paccally, lui remettait avec une simplicité touchante, deux billets de mille francs en son nom de frère dévoué et au sien ; M. Waldeck-Rousseau

Raymond Meyreuil

PAR GEORGES DE LYS

Huberte, pâle sur le cœur de son mari, se livrait à la volupté folle qui l'envahissait tout entière ; des sanglots d'amour montraient sur ses lèvres qui balbutiaient dans leurs baisers : je t'aime, je t'aime !

Raymond, l'entraînant vers le divan, emporté par un désir impérieux, la soulevait dans ses bras crispés, il la couchait comme un enfant, tandis qu'Huberte, enlaçant sa tête du collier de ses bras nus, se suspendait à lui pour ne pas interrompre son baiser.

C'est ainsi qu'il l'entraîna s'abandonnant à l'étreinte de la jeune femme, quand son regard rencontra, dans la glace qui surplombait le divan, l'image de son père dont le portrait était placé en face ! Alors, poussant un cri terrible, il se dégagea d'un effort surhumain, battit l'air de ses deux bras, et s'abattit lourdement en arrière, la face congestionnée, les dents crochétées, les yeux sanglants.

Le choc de son corps en touchant le sol rendit un son lugubre et caverneux. Huberte épouvantée se pencha à la sonnette, puis revint s'agenouiller, sanglotant, soutenant sur ses genoux la tête inerte de Raymond.

A l'appel désespéré d'Huberte on était accouru ; Raymond, gisant assommé, une teinte d'un pourpre violacé couvrait son visage. Ses veines saillantes dessinaient un réseau noirâtre sur son cou et sur ses tempes.

Magdeleine était arrivée la première. A l'aspect du groupe funèbre d'Huberte, elle avait poussé un cri d'angoisse. Elle avait vainement essayé, avec la jeune femme, de soulever Raymond évanoui, mais leurs forces réunies furent insuffisantes à supporter ce poids qui décapait l'inertie du corps.

Ce fut alors qu'André et Bastien arrivèrent ; dès qu'ils eurent déposé Raymond sur son lit, ils cherchèrent à le ranimer par d'énergiques frictions ; voyant leurs efforts infructueux, André courut chercher le vieux docteur du pays et télégraphier à Lyon, au plus célèbre praticien de cette ville.

Pendant ce temps, Magdeleine, réagissant sur sa douleur pour conserver son sang-froid, faisait administrer à Raymond les réactifs les plus violents que contient la pharmacie du château. Ses efforts restèrent sans résultat.

Heureusement l'absence d'André ne fut pas de longue durée. Il avait rencontré, dans la campagne, le docteur qui venait d'une des métairies de Vercueil.

Le vieux médecin jugea nécessaire une saignée immédiate.

Un sang noir et épais perla sur la peau ouverte par la lancette ; puis, peu à peu, coula plus abondamment. A mesure que le sang s'échappait, la teinte éramoise du visage de Raymond s'affaiblissait et la vie renaissait en lui. Enfin, sa bouche s'ouvrit, laissant passer des sons inarticulés. Le docteur reconnut dans son malade les symptômes indéniables d'une congestion cérébrale.

Magdeleine, pendant l'opération, s'était tenue à côté du docteur, soutenant le bras de Raymond, présentant les bandes de linge et les éponges humides. Dans sa force d'âme, dans l'énergie de son caractère, elle avait trouvé la force physique nécessaire pour dompter sa douleur. Huberte, accablée par la suite d'événements qui avaient successivement ébranlé son esprit, se tenait adossée au mur, les bras ballants, suivant, d'un œil fixe, les impressions que reflétait le visage du médecin.

M. Meyreuil était à l'abri de tout danger immédiat, dit-il, mais des complications peuvent survenir, et je serais heureux d'avoir le concours d'une des sommités médicales de Lyon.

J'allais au télégraphe, quand je vous ai rencontré, dit André, j'y retourne sans perdre un instant.

Et André sortit, heureux de cette circonstance qui lui permettait de quitter cette chambre où les événements récents rendaient sa présence embarrassante vis-à-vis d'Huberte.

Cependant le visage de Raymond prenait une teinte moins colorée, les muscles se détendaient et un souffle faible s'échappait de ses lèvres ; les dents s'étaient desserrées, laissant pénétrer l'air dans les poumons.

Peu après, un tressaillement agita le malade, et dégénéra en mouvements convulsifs ; des paroles incohérentes sortirent de sa bouche et ses yeux égarés roulèrent dans leurs orbites. Huberte, qui s'était rapprochée du lit de son mari, jeta un regard terrifié sur le docteur.

C'est le délire, dit celui-ci, et il présente les symptômes d'une fièvre intense ; si je ne craignais de trop affaiblir le malade, je rouvrirais la saignée ; mais en attendant mon collègue, je me bornerai à appliquer les dérivatifs qui sont en mon pouvoir. N'avez-vous pas une glace au château ? ajouta-t-il.

Où, docteur, répondit Huberte.

Dien soit loué ! il faudra constamment maintenir de la glace sur le front de M. Meyreuil ; du reste je passerai la nuit près de lui ; je vous prie d'envoyer quelqu'un au village, prévenir ma vieille servante de mon absence. Elle serait inquiète si elle ne me voyait pas rentrer.

Vous entendez, dit Huberte à Bastien. Envoyez transmettre immédiatement le message de M. le docteur.

La nuit s'écoula lente et remplie d'anxiété ; le délire s'empara de Raymond avec une extrême violence et ne s'interrompait que pour faire place à de com-

plètes prostrations : parfois le malade se soulevait sur son séant et semblait vouloir s'élaner à la poursuite d'un fantôme imaginaire ; ce n'était qu'avec des efforts inouïs que le docteur tirait et le vieux Bastien parvenaient à maîtriser ses accès.

A l'aube, Raymond parut s'assoupir un peu ; l'espérance que le docteur concevait de ce sommeil ne fut pas de longue durée.

Une crise, plus violente que la précédente, s'empara du malade ; avec des cris déchirants, il implorait Dieu, se reprochait des crimes imaginaires, se croyait maudit et déjà jugé pour l'éternité.

Le désespoir s'était emparé de lui, et, dans les étreintes qui l'approchaient, il croyait voir des spectres vengeurs. Ce fut avec un soulagement énorme que le médecin, à bout de ressources, et pendant la tête devant la stérilité de ses tentatives, vit entrer dans la chambre M. Gromel, qui, sur l'instance de la dépeche, s'était mis en route aux premières heures du jour.

Il approuva les mesures prises par M. Sirand et resta perplexe devant les perturbations intérieures que révélait l'état du malade.

Le regard qu'il jeta à son collègue trahissait le peu d'espoir que lui inspirait son diagnostic.

Magdeleine surprit sa pensée, et, dans l'intensité de la douleur que lui causait l'arrêt muet du célèbre praticien, s'écria :

— Oh ! vous le sauvez, Monsieur, il ne peut pas mourir, c'est impossible !

— Je l'espère, madame, répondit M. Gromel, d'un accent sans conviction, et hochant la tête d'un air de doute... et en s'inclinant devant Magdeleine, qu'à son attitude auprès du malade, il avait pris pour Mme Meyreuil.

La jeune fille éprouva une sorte de joie douloureuse de l'erreur du médecin ; n'était-elle pas, par son amour et par ses angoisses, la vraie femme de Raymond ?

Mais Huberte, arrachée à la torpeur qui l'envahissait, se dressa au cri de Magdeleine et vint, en sanglotant, se jeter dans les bras de son amie, dont la douleur fit aussitôt irruption.

Magdeleine, épuisée par les péripéties de ces deux nuits consécutives, sentit son énergie s'effondrer sous l'influence des sanglots d'Huberte, et, subissant leur impression, éclata en une crise aiguë.

Après avoir écrit son ordonnance, M. Gromel recommanda de laisser toujours deux personnes au chevet de Raymond, de bien se conformer à ses prescriptions et partit, promettant de revenir le lendemain.

Huberte ne voulait céder à personne le soin de veiller sur son mari, mais, sur les instances de M. Sirand et de Magdeleine, et voyant Raymond plus calme, elle consentit à prendre quelques heures de repos.

(A suivre)

POUR LES ANNONCES LÉGALES, JUDICIAIRES, AVIS DIVERS

s'adresser 7, Place des Terreaux, à l'entresol

Etude de M^e CHAINE, avoué à Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, 90.

D'un exploit enregistré de l'huissier Soulier, de Lyon, en date du vingt-trois février mil huit cent quatre-vingt-cinq.

Il appert

Que M^{me} Marie-Claudine Dancet, épouse de M. Joseph-Louis Perret, employé, avec lequel elle demeure à Lyon, 33, rue des Archers.

A formé contre son mari une demande en séparation de biens et liquidation de ses reprises dotales ;

M^e Chaine, avoué, occupera dans l'instance pour la dame Perret.

Pour extrait : LÉON CHAINE.

GRAND CHOIX DE FONDS DE CAFÉ

Hotels et Restaurants situés à Valence, Romans, Montélimar, Privas, Annonay, Saint-Péray et dans toute la région du Sud-Est.

Dans tous les prix

Fonds de Commerce Bureaux de tabac

S'adresser : CHABERT père et fils, directeurs du Bureau des Ventes du Sud-Est et des Petites affiches valentines, boulevard Bancel, 1, Valence-sur-Rhône.

A VENDRE

Usine à vapeur en ville, pleine activité, 30 chevaux de force, 2,000 m. terrain, hangars et diverses autres constructions. S'adr. M. Cravet, 52, rue de Rome, Marseille.

POUR CAUSE DE SANTÉ

Fonds de Café à vendre, bien situé, près des cinémas de la Guillotière, avec jeux de boules et tonnelles. S'adr. au bureau du journal, de 4 à 9 heures du soir.

A vendre aux Brotteaux

3 grandes constructions dont une pour habitation et deux pouvant servir à diverses industries. S'adresser à M. Vallée, 26, rue Grenette.

Grande Laiterie et Crèmerie DE BELLECOUR

23, rue Gasparin et rue Simon-Naupin, 2

LAIT STÉRILISÉ

pour les enfants élevés au biberon et les malades

SYSTÈME PASTEUR

SUPRÊME RÉGÉNÉRATEUR

Des cheveux et de leur couleur

ROYAL SAVIOUX

Seul recolorant ne poissant pas

CHEZ TOUS LES COIFFEURS

ÉPICERIE LACHENAL

28, Cours Gambetta

Maison de confiance

Vins fins, Liqueurs de toutes marques, Confiteries, Conserves, Pâtes, etc.

APERÇU DE QUELQUES PRIX :

Charte du Couv., verte 8.95	Chocolat Menier, 1/2 kil. 1.60
jaune 6.95	jaune 1.35
Absinthe Pernod... 3.75	Cacao Van Houten... 3.90
Arquebuse St-Genis... 3.60	Thé vert... 3.10
Amer Picon... 2.70	noir... 4.25
Rhum Saint-James... 4.00	Café extra... 2.90
— Chauvet... 3.10	Tapioca, le paquet... 0.45

Livraison franco à domicile. — 28, cours Gambetta, 28

Dépôt des produits de la Grande-Chartreuse

MAISON FONDÉE EN 1837

CH. MORETTON & C^{ie}

Successeurs de VIENNET

Pianos PLEYEL

GAVEAU

KRIEGLSTEIN

MORETTON, etc

Vente au comptant et à crédit. — Locations, Réparations, — Échanges. — Accords.

DEMANDER LE CATALOGUE ILLUSTRÉ

LYON. — Place Jacobins, 9 (ENTRE-SOL). — LYON

LE QUINA BRUNO

A cette heure, la consommation publique, de plus en plus éclairée, a donné la consécration d'un juste renom aux produits véritablement supérieurs et dont la marque est devenue un passeport reconnu d'estime auprès des gourmets. Tel est bien dans le domaine si vaste de l'alimentation où se débat la question intéressante de la boisson hygiénique, le cas du QUINA BRUNO, qui nous paraît l'avoir entièrement résolue. A la satisfaction de tous ceux qui comprennent dans le sens large le mot célèbre de Brillat-Savarin : « Avoir de l'appétit ! » il y a pourtant, reconnaissons-le tout d'abord, quina et quina, comme il y a fagot et fagot.

Le QUINA BRUNO nous paraît présenter certaines particularités qui lui ont créé cette réputation hors de pair qui, partout, le fait mettre à la place d'honneur.

D'une limpidité de cristal, d'une transparence parfaite, éclatant en ses reflets dorés, le QUINA BRUNO charme merveilleusement le regard avant de plaire au palais. Ne se troublant jamais, ce qui est un fait assez habituel aux produits que l'on vend ordinairement sous le nom de quina, le QUINA BRUNO est devenu rapidement, auprès du consommateur, comme de l'élegante mondaine, l'apéritif nécessaire. L'introduction oblige, le prophète préparant les voies du divin apéritif, le digestif par excellence.

Ses qualités antiseptiques éminemment toutes l'ont fait placer par MM. les docteurs hygiénistes, au-dessus des reconstituants les plus célèbres.

Classé au premier rang de la consommation alimentaire, il devient l'indispensable réparateur de chaque heure de notre existence, dans cette fin de siècle de névroses et d'anémie où chacun de nous brêle la vie à toute vapeur.

Le préparateur du QUINA BRUNO, M. Bruno Taverneir, avait, en sa qualité de pharmacien, mieux que personne le droit d'arriver à l'irréprochable dans la fabrication du quina. Aussi peut-on hautement affirmer que sa nouvelle création n'est plus à compter les succès ni les faveurs qui ont accueilli ses apparitions.

Sa limpidité constante, la finesse de son arôme et sa ravissante couleur ambrée en font le QUINA le plus délicieux, le plus flatteur. Il a sa place marquée dans toutes les familles, sur toutes les tables.

Fabrique : 36, quai Fulchiron, Lyon

Prix : 3 fr. 50 le litre. — 12 litres : 30 fr.

Envoi franco à partir de 2 litres

En vente partout : Bars, Cafés, Comptoirs, Epicerie fines

DÉPÔT DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES

LYMPHATISME

HUILE DE FOIE DE MORUE MÉDICALE PURE (Déodorisée), DÉPURÉE ET RECONSTITUANTE

Admise et expérimentée avec succès dans les hôpitaux, les Praticiens les plus éminents lui ont reconnu des propriétés essentiellement antiscorbutiques, antiscorbutiques et microbicides. Eminemment assimilable, elle est journellement prescrite contre les affections de la poitrine, des voies respiratoires, de la peau et du système osseux ; son goût agréable la fait très facilement accepter.

Prix : 5 fr. la bouteille ; 2 fr. 75 la 1/2 bouteille. — Exiger notre nom.

BOURTEL, ex-interne des hôpitaux, Pharm.-Chimiste de 1^{re} classe, Nîmes et toutes pharmacies

RACHITISME

DÉPÔT : Pharmacie BASSET, LYON. — 9, place des Terreaux, 9. — LYON

TH. CHABRAND, 68, rue Duguesclin, vient de recevoir des Potages à la minute et de l'Extrait de Viande

POUR LES ANNONCES ET RÉCLAMES

S'adresser : 7, Place des Terreaux

ANTICOR VÉTÉR

LA FEUILLE UN FRANC

LE PLUS PRATIQUE, LE PLUS CALMANT, LE PLUS ÉNERGIQUE

Se conserve indéfiniment et sous tous les climats

Franco par poste. — Se trouve partout

Vente en gros : JACQUET, 4, rue Vauveur, LYON

STÉRILISATION DU LAIT

Cuisson rationnelle. — Destruction des principes nuisibles. — Conservation

Alimentation des jeunes enfants.

L'emploi du BOUCHON STÉRILISATEUR LYONNAIS s'adaptant à toute espèce de bouteilles et flacons, permet de stériliser soi-même tous les liquides alimentaires, lait, bouillon, etc.

Seul Système

s'adaptant à toutes les bouteilles

DÉPÔT GÉNÉRAL : Maison SILVAN, fabrique d'appareils de médecine, 12, quai St-Antoine, Lyon.

Royal Windsor

LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

Avez-vous des Cheveux gris ? Avez-vous des Pellicules ? Vos Cheveux sont-ils faibles ou tombent-ils ?

Et c'est tout ! Employez le ROYAL WINDSOR qui rend vos Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats inespérés. — Vente toujours croissante. — Exiger sur les flacons le mot ROYAL WINDSOR. — Se trouve chez Coiffeurs-Parfumeurs, en flacons et demi-flacons.

Entrepôt : 22, rue de l'Écluse, PARIS

Envoi franco sur demande du Prospectus contenant détails et attestations

NE PRENEZ PAS LA PEINE

de chercher vos chambres ou appartements meublés. Allez ou écrivez à l'Agence de location « Lyon-Logements », 6, rue Pierre-Corneille, à côté de la place Morand. — Adresses et renseignements gratuits. — Recherches à forfait d'appartements vides et sous-location.

Les propriétaires de chambres ou appartements meublés peuvent se faire inscrire.

MOTEURS A GAZ

Machines à Vapeur

Constructions mécaniques

A. FARFA & C^{ie}

25, Chemin des Pins

APPAREILS DE CHAUFFAGE

Calorifère hygiénique breveté et poêle de faïence

Mon C. BALOUZET

13, Quai des Célestins, 13 LYON

Matériel d'imprimerie

FOURNITURE

B. DELAYE

8, Rue Henri IV - LYON

PHOTOGRAVURE

ILLUSTRATION EN COULEURS

CAVAILLOUX, COPIES, GRAVURES

INSTALLATION RAPIDE D'IMPRIMERIES

CHIEN à vendre. Danois, gris souris, taille 0 m. 75, 1 an 1/2, très bon de garde. S'adresser à M. B. J. à Tartaras (Loire), gare Trèves-Burcl.

On demande un bon Représentant pour la place de Chalou et les environs. S'adresser à M. A. Bosviel, distillateur à Dijon.

GÉRANT

Pour maison de gros. Position 5,000 fr. par an. Apport de garantie 10,000 fr. LECIA, 73, boulevard Sébastopol, Paris.

NEURR

franchises et salaires à céder, dans quartier populeux, pour cause de repos. S'adresser chez M. Deluy, 23 rue des Bons-Enfants, Marseille.

HOMME DE 40 ANS

demande emploi, a été chauffeur-mécanicien et connaît les manipulations de laboratoire. Adresser les offres : Morcl bureau du journal.

PARADIS PERDU

PAR Jules Mary

— Oh ! pas grand-chose. C'est un pingre. Vingt-cinq francs.

— Et vous restez là ?

— Dame ! si je trouvais une autre place...

— Mais moi, je me fais fort de vous en trouver une...

— Où cela ?

— A Paris.

— Vous me feriez aller à Paris, vous ?

— Tel que vous me voyez.

— Avec une bonne place ?

— Cinquante francs par mois.

— Et le voyage payé ?

— Naturellement.

— D'avance ?

— Tout de suite, en partant.

— Vous êtes donc un richard déguisé ?

— Mieux que ça.

— Le préfet, peut-être ?

— Mieux que ça.

— Hein ! Mieux que le préfet ? Vous êtes donc ministre ?

— Ministre ? Voudrais pas. Mieux que ça, mon bon.

— Alors, vous êtes donc le président de la République ?

— Bagatel haussa les épaules.

— Alors donc ! Personne ne veut plus l'être. Mieux que ça, vous dit-on.

— Je ne sais plus, moi, disait Pailloux interdit.

Alors, le Marseillais simple et grand : — Je voyage pour la chausserie.

— Et vous gagnez beaucoup d'argent ?

— Autant que je veux.

— Pailloux soupira. Il aurait bien voulu dire de souper.

Bagatel reprit :

— Est-ce dit ? Voulez-vous une place à Paris ?

— Je crois bien.

— Qu'est-ce que vous désirez ?

— Etre cocher dans une bonne maison.

Bagatel écrivit une lettre. Et quand il eut fini.

— Tenez, dit-il, avec cela, vous êtes sûr de votre affaire.

— Pour de vrai ?

— Je vous le jure. Et la preuve...

Il tira son portemonnaie.

— La preuve, c'est que je vais vous donner tout de suite un mois d'avance et vous payer votre voyage à Paris.

— En voilà un rével ! Non d'un casque ! Je cours prévenir le bourgeois ! Je ne lui donnerai même pas ses huit jours. Je partirai demain.

— J'y compte bien, murmura Bagatel.

Le lendemain, en effet, Pailloux paraissait joyeux pour la capitale, avec la lettre de recommandation de Bagatel.

Et le même jour, Bagatel se présentait chez Renaudière.

— Monsieur, j'ai appris que vous cherchiez un domestique.

— Vous avez déjà servi ?

— Oui, monsieur.

— Vous avez des références ?

— Je n'en ai jamais eu que trois, monsieur, n'ayant jamais eu que trois maîtres ; mais vous, en outre, mon livret militaire, j'ai des états de service, comme monsieur verra, qui ne laissent rien à désirer.

Renaudière examina le tout avec attention.

— Je ne puis vous donner que vingt-cinq francs par mois. Je ne suis pas riche. Du reste, vous n'avez à soigner que mon cheval et le poney de mademoiselle.

— Vingt-cinq francs, ça vaut mieux que rien, monsieur, dit philosophiquement Bagatel.

Et le soir même il entra en fonctions.

— C'est bien conduit. Tous mes compliments, fit Marescot.

— Il n'y a pas de quoi, grogna le Marseillais.

— Tu n'es pas satisfait ?

— Pas plus avancé que le premier jour.

— Tu n'as rien remarqué de suspect ?

— Absolument rien. Et toi, qu'est-ce que tu sais ?

— Autant que toi, La Heugne et Mire-mort sont insondables.

— M. Perrochel va s'impatienter.

— C'est son droit.

— Il nous renverra à Paris, nous et notre reste.

— Que veux-tu que j'y fasse.

— Trouve quelque chose.

— Pardieu ! je cherche, j'en ai pas perdu confiance.

— Alors, au revoir.

— Au revoir.

Bagatel était retourné chez Renaudière, Marescot avait regagné le moulin de Chantegrelet.

Le lendemain, pour la dixième fois peut-être, il s'en alla rôder aux alentours de Maison-Feyne.

Maison-Feyne était inhabitée depuis la mort du père Courageot. Les persiennes étaient fermées. De temps en temps seulement, le garde Jean-Jean, qui avait les clés, ouvrait pour aérer et

empêcher l'humidité. Et c'était tout. Le bruit courait qu'on allait, au printemps suivant, mettre la propriété en vente.

Nous lecteurs se rappellent que nous avons expliqué que le père Courageot, peu soigné de cette propriété, où il ne s'était retiré que pour attendre la mort, avait abandonné les pelouses aux fermiers. Ces pelouses, très vastes, autrefois superbes, étaient devenues pâturages où paissaient les vaches conduites par un petit vacher du nom de Falot.

Le jour où Marescot avait voulu retourner à Maison-Feyne, poussé par son instinct de policier, Falot avait mené son troupeau sur les pelouses.

Et pour tuer le temps, le gamin était monté sur les hautes branches d'un très beau nélier, poussé à quelques mètres de Maison-Feyne, et qu'aucun des propriétaires, par bizarrerie, n'avait jamais voulu faire abattre.

Bien installé sur sa branche à califourchon, Falot mangeait force nèlles, à s'en donner des coliques.

Marescot s'était avancé jusqu'à lui sans être entendu.

Il avait aperçu Falot et le regardait machinalement.

— Et dire, murmurait-il, que si quel-qu'un avait été là, sur cet arbre, le matin du jour où la vieille Virginie est morte, il aurait tout vu... sans en rien perdre.

Et tout à coup, l'idée lui vint d'interroger l'enfant. Ce gamin venait souvent conduire ses vaches de ce côté-là ; qui sait s'il n'y avait pas, dans son esprit, quelques souvenirs dont lui, Marescot, pourrait profiter.

— Eh ! le petit, cria-t-il de sa grosse voix... descends donc un peu, que je te parle !

Surpris, Falot avait lâché la branche.

La voix lui avait fait peur. A plusieurs reprises, Jean-Jean lui avait défendu de manger ces nèlles, que le garde désirait garder pour lui. Il crut qu'il allait avoir affaire à Jean-Jean qui lui tirerait les oreilles et il s'était enfoncé, au bas des masures, l'impression de la botte du garde roque quinze jours auparavant, à propos du même flagrant délit.

Il lâcha donc la branche, tant sa frayeur fut grande, et glissant, avant de pouvoir se retenir, il resta suspendu par les mains dans le vide, pendant que les nèlles, secouées, tombaient sur le pré comme des grêlons.

Marescot vit le danger et se précipita pour porter secours à Falot, mais le petit n'était pas robuste, et avant que l'agent fut arrivé il avait lâché prise.

— Ah ! saperlotte, murmura Marescot. Le petit geignait. Il venait d'apercevoir l'agent, qui lui était inconnu. Il le regardait effaré.

— Je ne le ferai plus, m'sieur, disait-il, je ne le ferai plus. Mais je n'en ai mangé qu'une... sûr... qu'une petite.

— Eh ! je m'en moque bien... Tu peux les manger toutes si ça te fait plaisir... Tu ne t'es rien cassé ?

— Je ne sais pas, m'sieur, je ne crois pas.

— Lève-toi, pour que je voie.

Falot se leva, mais rebomba en pleurant.

Le pied, dit-il, ah ! je ne peux pas me tenir... ça gonfle.

Marescot constata que le pied droit enflait et était douloureux. Mais ce n'était pas grave. Une simple foulure.

— Tranquillise-toi, petit, dans deux heures ce sera passé. Mets-toi sur mon dos. Je vais te porter jusqu'au Beuvron. Tu tremperas ton pied dans l'eau.

— Et mes vaches, m'sieur, mes vaches ?

— Elles ne se sauveront pas, ton chien les gardera.

Il transporta Falot jusqu'à la rivière et là, pendant que le petit, calmé, ne souffrait presque plus, baignait son pied dans le courant glacé du Beuvron, Marescot essaya d'obtenir de lui quelques renseignements.

— Ça te punira de ta gourmandise, vaurien...

— Oh ! monsieur, je n'en avais mangé qu'une...

— Je parie que tu y venais tous les jours, à ce nélier ?

— Jamais, m'sieur, jamais...

— Veux-tu ne pas mentir ?

— J'y vas quatre fois par an.

— Et ce n'était pas la première fois, aujourd'hui ?

— Non... la troisième.

— Et je parie que la première remonte à la fin de novembre... hein ?

— Pourquoi dites-vous ça ? fit le petit, qui tout à coup changea de visage et se mit à trembler.

— Parbleu, parce que c'est le moment où les nèlles sont mûres... Ce n'est pas difficile à deviner.

— C'est vrai, après les premières fortes gelées.

— Dis donc, petit, tu as dû être bien effrayé ?

— Quand ?

— A cette époque-là ?

— Pourquoi ?

— Dame ! à cause de l'assassinat de Virginie La Touche ?

Falot trembla plus fort.

— Assurément, il sait quelque chose, murmura l'agent.

— On ne l'a pas tuée, dit le bonhomme, puisqu'elle s'est pendue toute seule.

— Qu'est-ce que tu en sais ?

— Dame ! on le dit...

(A suivre)